

Nos partenaires



Le projet « **Détachement de travailleurs : dynamiser les coopérations transnationales 2018-2020** » est financé par le programme européen pour l'emploi et l'innovation sociale « **EaSI** » 2014-2020.

Il s'agit du 5ème projet européen coordonné par l'**INTEFP et ASTREES** sur cette thématique, poursuivant la démarche « Eurodétachement ».

Il adopte une démarche sectorielle, en se centrant sur les secteurs de la **construction**, de l'**agriculture** et du **travail temporaire**.

Il regroupe **16 Etats membres**, **4 fédérations des partenaires sociaux européens** et la **Confédération Européenne des Syndicats**.

- 
- L'objectif général est de contribuer à une meilleure application de la **Directive 96/71/CE** (détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services) en :
- Améliorant l'efficacité des coopérations administratives transnationales
 - Renforçant au plan national les **collaborations** entre différentes parties prenantes des opérations de détachement
 - Favorisant les synergies entre autorités publiques et/ou les partenaires sociaux

 Belgique	 Bulgarie	 Croatie	 Estonie
 France	 Irlande	 Italie	 Lettonie
 Luxembourg	 Norvège	 Pays-Bas	 Pologne
 Portugal	 Roumanie	 Suède	 Allemagne (Arbeit und Leben)

-  Fédération européenne de la construction et des travailleurs du bois
-  Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme
-  Fédération européenne de l'industrie de la construction
-  Confédération européenne des syndicats
-  Confédération européenne de l'emploi industriel

EURODETACHEMENT
Détachement des travailleurs : dynamiser les coopérations transnationales

www.eurodetachment-travail.eu

LA COOPERATION EN ACTIONS

Le cœur du projet vise à développer des « **plans de coopération** » transnationaux, à travers différents modes d'action, opérations de contrôle et de surveillance, actions d'information, de sensibilisation et de prévention.



L'équipe projet met à disposition des partenaires et participants une plateforme en ligne de travail collaboratif, avec la possibilité d'ouvrir des espaces dédiés aux différents plans de coopération.

N'hésitez pas à nous contacter :



JUSTINE.BACIC@TRAVAIL.GOUV.FR



LA CO-CONSTRUCTION

DES «PLANS DE COOPERATION»

Une première phase est réalisée par les partenaires regroupés au sein du comité de pilotage du projet de **janvier à septembre 2019**. Elle consiste à identifier des situations de part et d'autre des frontières, définir et programmer des actions, constituer des **équipes transnationales** composées de professionnels de terrain.

LA MISE EN OEUVRE

DES «PLANS DE COOPERATION»

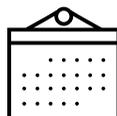
Une seconde phase couvre la période allant de fin **septembre 2019 à fin mai 2020**. Outre les agents de contrôle et les agents des bureaux de liaison impliqués, les partenaires du projet peuvent mobiliser des représentants d'autres autorités publiques (sécurité sociale, administration fiscale) et les partenaires sociaux.

LE PARTAGE ET LA CAPITALISATION DES INITIATIVES

Sur la base des rapports établis par les équipes impliquées, un **séminaire transnational** regroupant l'ensemble des participants aux plans de coopération est programmé en **juin 2020** pour partager les résultats des actions conduites, les bonnes pratiques en termes d'échanges d'informations, les initiatives innovantes en matière de partage de données.

L'ensemble des initiatives réalisées alimenteront également le **séminaire final du projet** programmé en **décembre 2020**.

JUIN
2020



DECEMBRE
2020

